



LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 30.4.2018
SWD(2018) 180 final

DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES

**Rapport sur l'état des relations UE-Tunisie
dans le cadre de la Politique européenne de voisinage révisée
MARS 2017 – MARS 2018**

Rapport sur l'état des relations UE - Tunisie
dans le cadre de la Politique européenne de voisinage révisée
MARS 2017 – MARS 2018

1. Introduction

Conformément à la politique européenne de voisinage (PEV) révisée, le présent rapport porte sur la mise en œuvre du partenariat privilégié UE-Tunisie allant de mars 2017 à mars 2018. Cette période a été marquée par des avancées importantes, notamment dans la mise en œuvre de la **communication conjointe** au Parlement européen et au Conseil de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission européenne du 29 septembre 2016 intitulée "*Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie*"¹.

Un accent particulier a été mis sur la jeunesse, qui est devenue une dimension essentielle des relations UE-Tunisie. Le premier anniversaire du **Partenariat pour la jeunesse**, lancé en 2016 par le Président de la République Tunisienne et la Haute Représentante a été célébré au Palais présidentiel de Carthage le 4 décembre 2017. Cette occasion a permis de souligner des actions concrètes au profit de la jeunesse, telles que le triplement des bourses Erasmus+ ou l'augmentation des micro-crédits au profit des jeunes entrepreneurs. En 2017, près de 1.200 étudiants et enseignants Tunisiens ont bénéficié d'une mobilité vers l'Europe dans le cadre du programme Erasmus+ et plus de 61.000 jeunes d'un accès à des microcrédits pour développer leurs entreprises et projets. Des initiatives culturelles se sont ajoutées, entre autres, au programme d'appui aux quartiers populaires à travers la réhabilitation d'espaces culturels et de jeunesse et de salles de sport, aux 44 projets EUROMED jeunesse pour le soutien des associations de jeunes, ainsi qu'aux échanges et volontariats dans la région euro-méditerranéenne 450 jeunes, volontaires et travailleurs de la jeunesse, ont également bénéficié du volet d'Erasmus + en 2017.

De manière plus générale, la période écoulée illustre le dynamisme du partenariat privilégié, déjà souligné lors du Conseil d'association du 11 mai 2017. La Tunisie et l'Union européenne ont convenu à cette occasion d'entamer une réflexion sur l'identification d'un nouveau cadre pour le futur partenariat UE – Tunisie, destiné à succéder au plan d'action 2013 – 2017 en cours et définir des priorités qui reflètent l'ampleur et la profondeur des relations privilégiées, et de répondre à plus long-terme aux ambitions partagées pour le futur, dans le respect du principe de différenciation prévu par la politique européenne de voisinage révisée (PEV).

¹ SEC (2016) 434 final

2. Dialogue politique et sectoriel

Les échanges réguliers et à tous les niveaux qui se sont poursuivis tout au long de l'année témoignent de l'intensité de la relation, notamment avec la rencontre en février entre la Haute Représentante/Vice-Présidente (HR/VP) et le Commissaire responsable de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement avec le Ministre des Affaires Etrangères tunisien sur la consolidation du partenariat privilégié en vue du Conseil d'association du 15 mai 2018. Les trois visites en Tunisie (septembre et novembre 2017, mars 2018) du Commissaire responsable de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement ont permis de s'entretenir, entre autres, sur les réformes et actions à entreprendre pour promouvoir la relance socio-économique du pays, et la façon dont l'UE pourrait les appuyer. La visite en mars du commissaire a été l'occasion de discuter d'une feuille de route, qui avait été adoptée par le Conseil des Ministres en Tunisie, et qui reprend les mesures les plus urgentes nécessaires à la relance socio-économique du pays.

La dimension parlementaire a été tout aussi active. La Tunisie est le premier pays du voisinage sud pour lequel le parlement européen a dédié en mai 2017 une "Semaine tunisienne", avec comme invitée une délégation de plus de 40 membres de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) menée par son président. La visite du président du parlement européen à Tunis en octobre 2017 a constitué une autre occasion pour des échanges, notamment sur la transition démocratique tunisienne, la lutte contre le terrorisme, la migration et la promotion de l'emploi. La deuxième réunion de la commission parlementaire mixte UE – Tunisie (CPM) à Strasbourg le 13 décembre 2017 a permis de réaffirmer le soutien au processus démocratique en Tunisie notamment par un soutien substantiel au processus des réformes entreprises en Tunisie en vue d'assurer la mise en œuvre de la Constitution tunisienne de 2014 ainsi que le développement socio-économique du pays.

Des rencontres entre les négociateurs en chef pour un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) entre l'UE et la Tunisie ont permis aux deux parties de s'accorder sur un calendrier de travail ambitieux pour les négociations en vue de leurs conclusions.

Les négociations sur un accord sur la facilitation des visas et un accord sur la réadmission ont également progressé, avec une réunion le 28 novembre 2017, suivies par des discussions techniques sur la réadmission le 27 février 2018.

Par ailleurs, de possibles synergies entre ALECA et la question de la facilitation des visas ont été discutées entre les services de la Commission et les autorités tunisiennes à Tunis du 17 au 19 janvier 2018. Lors de cette visite, la Commission a également fait le point sur les priorités et l'état des possibilités de renforcement de la coopération entre l'UE et la Tunisie dans le domaine de la sécurité et la migration. Elle a aussi signalé les préoccupations de l'UE sur le nombre croissant de migrants irréguliers d'origine tunisienne et la nécessité de renforcer les actions pour empêcher cette migration irrégulière.

Les négociations sur un accord aérien euro-méditerranéen UE – Tunisie ont été conclues le 11 décembre 2017 à Tunis, en présence de la Commissaire européenne pour les Transports. L'arrangement administratif entre ECHO et le service tunisien pour la protection civile a été signé le 6 mars 2018.

Les visites à haut niveau à Tunis ont compris celle du coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme, du commandant de l'opération EUNAVFOR MED Opération Sophia, ainsi que celle du directeur exécutif de l'Agence européenne de garde-côtes et garde-frontières. La présidence maltaise tournante du groupe de travail contre le terrorisme (COTER) a aussi organisé en avril 2017 la première visite jamais effectuée par ce groupe dans un pays tiers.

Cinq sous-comités se sont réunis pendant la période écoulée², tous précédés par une consultation tripartite avec la société civile. Le sous-comité recherche, innovation, éducation et culture a été axé sur le thème de la jeunesse.

3. Transition démocratique

L'appui de l'UE à la transition démocratique en Tunisie reste un des piliers fondamentaux du partenariat privilégié. La convocation des premières **élections municipales libres pour le 6 mai 2018** représente une étape fondamentale de la transition démocratique tunisienne. La **mise en œuvre effective de la Constitution de 2014** est un principe directeur dans la promotion des droits et des libertés fondamentales et de la transition démocratique. La mise en place **d'institutions indépendantes**, ainsi que la mise en œuvre effective des engagements pris par la Tunisie à la suite de la ratification, après la révolution des principaux traités et conventions internationales en matière de droits de l'homme, devraient permettre de relever ce défi.

3.1 Bonne gouvernance et Etat de droit

Le processus de décentralisation et de régionalisation est au cœur de la transition démocratique tunisienne. Le **nouveau code des collectivités locales** mettant en œuvre le chapitre de la Constitution sur la décentralisation est en examen à l'ARP pour possible adoption avant les **élections municipales** du 6 mai 2018. Sur invitation des autorités tunisiennes, l'UE déploiera une mission d'observation électorale à partir du mois d'avril 2018.

L'UE a mis à disposition du ministère des affaires locales et de l'environnement un conseil technique pour appuyer le **processus de décentralisation**, qui a permis d'accélérer l'analyse du code des collectivités

² 27 novembre /2017 9^{ème} Groupe de travail "Affaires sociales et migration"; 4 décembre 2017 Sous-comité "Agriculture & Pêche"; 13 et 14 décembre 2017 Sous-comité "Recherche, Innovation, Education et Culture" focalisé sur la thématique de la jeunesse; 17 janvier 2018, Dialogue Economique; 24/ janvier 2018 Sous-Comité "Justice et sécurité"

locales par l'ARP. Des ressources ont été mobilisées pour assurer la communication avec la société civile sur le contenu du code et le processus d'adoption. Enfin, dans le cadre du programme «Initiative Pilote de développement local intégré» l'instrument européen de voisinage (IEV) a été engagé par l'intermédiaire de deux conventions avec l'AFD et le Bureau International du Travail pour équiper les 26 nouvelles communes ciblées par le programme, financer des projets d'investissement socio-économiques et renforcer leurs capacités.

Concernant la **réforme de l'administration publique**, l'enjeu est d'unifier les différentes facettes (stratégie de modernisation administrative Vision 2020, stratégie sur la fonction publique et feuille de route sur le gouvernement en ligne) en un programme complet et cohérent. En appui à cet objectif, l'Union européenne et la Tunisie ont signé en septembre 2017 une convention de financement pour un programme de modernisation de l'administration publique.

Le chef du Gouvernement a déclaré en mai 2017 que **la lutte contre la corruption** était devenue une priorité majeure. L'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC) est opérationnelle, et sera remplacée par la future Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption (IBOGOLUCC), stipulée par la Constitution. Celle-ci a été créée par la loi organique du 27 août 2017 mais doit encore être mise en place.

D'un autre côté, la **loi de réconciliation administrative** d'octobre 2017, qui avait suscité des discussions, vise une amnistie pour les actions commises par les fonctionnaires publics dans le cadre de leur fonction avant la révolution.

La Tunisie a déposé sa candidature en mars 2017 au groupe anti-corruption du Conseil de l'Europe (GRECO). Le 7 mars 2017, la Tunisie a adopté une loi sur la protection des dénonciateurs et des lanceurs d'alerte; un projet de loi sur la déclaration de patrimoine et de lutte contre les conflits d'intérêt est à l'examen de l'ARP depuis mars 2017. La Tunisie a demandé en novembre 2017 de rejoindre en qualité d'associé le nouveau cadre inclusif pour la mise en œuvre des mesures visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires (BEPS).

Dans le domaine de la **coopération en matière de transparence fiscale**, la Tunisie a été inscrite le 5 décembre 2017 sur la liste de l'Union européenne des juridictions fiscales non-coopératives, sur base d'un processus comprenant des critères relatifs notamment à la transparence et à la concurrence fiscale loyale. Suite aux engagements pris par la Tunisie pour remédier aux défaillances constatées, l'Union a retiré la Tunisie de ladite liste le 23 janvier 2018 et a élaboré un programme de coopération intense pour mettre en œuvre ces engagements en 2018.

La **réforme du système judiciaire** est un domaine de coopération important, avec un appui majeur apporté par l'Union européenne à la transition démocratique tunisienne (programme d'appui à la justice doté d'une enveloppe cumulée d'engagements de 100 millions d'euros depuis 2011). La

Constitution de 2014 prévoit la création d'un pouvoir judiciaire indépendant comprenant une Cour constitutionnelle et un Conseil supérieur de la magistrature (CSM). A ce jour, seul le CSM fonctionne (depuis avril 2017) et a organisé la rotation des juges en septembre 2017. Il lui manque encore une partie des locaux et du personnel.

La création de la **Cour constitutionnelle** reste une priorité majeure permettant non seulement de garantir le respect de la Constitution, mais également donner un avis a priori sur les lois. La Cour assurera un meilleur accès et une cohérence de l'application du droit, traitant des recours des juridictions ordinaires par le biais de la question préjudicielle de constitutionnalité. Le programme d'appui à la réforme de la Justice (PARJ) de la Commission européenne vise au bon fonctionnement des organes, ainsi qu'à l'amélioration du statut des magistrats et des services de l'Inspection générale.

Les conditions de détention restent précaires, à cause notamment du taux d'occupation très élevé dans les prisons. La modification du code de procédure pénale ainsi qu'un amendement de la loi en avril 2017 concernant les consommateurs de drogue a néanmoins déjà conduit à une réduction du nombre de détenus. Des mesures alternatives à la détention avec la création progressive de six bureaux pilotes de probation, ainsi que des programmes de réinsertion et d'accès au travail sont prévus dans le cadre du PARJ.

Les réformes du **Code pénal et du Code de procédure pénale** n'ont pas encore abouti, mais des consultations ont été organisées dans le cadre du PARJ pour discuter du livre 1^{er} du Code pénal. Le droit à un procès équitable a déjà connu des avancées dans les régions. Pour la première fois depuis la création du Tribunal administratif, 12 chambres de première instance ont été créées en mai 2017.

Le travail de l'**Instance Vérité et Dignité (IVD)** a continué. Le premier dossier de justice transitionnelle a été transféré par l'IVD au Tribunal de première instance en mars 2018. Le traitement judiciaire des dossiers de justice transitionnelle pour le développement d'une jurisprudence protectrice des droits fondamentaux est pleinement appuyé par l'Union européenne.

Dans le domaine de la **coopération judiciaire en matière civile**, la Tunisie a adhéré en 2017 à plusieurs conventions de la Conférence de La Haye de droit international privé, notamment la Convention du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.

3.2 *Respect des droits de l'homme*

La **Constitution tunisienne de 2014** contient des garanties importantes concernant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, notamment l'égalité hommes - femmes, le libre exercice du culte, la liberté d'expression et de rassemblement et le droit d'accès à l'information. Elle prévoit aussi une justice indépendante qui assurerait le respect de ces droits et libertés. Le plus

grand défi pour la consolidation des droits et libertés reste leur mise en œuvre effective, alors qu'un nombre de lois encore en vigueur les contredisent.

La période écoulée a vu des **avancées significatives sur l'avancement des droits des femmes**. La loi organique sur la lutte contre la violence faite aux femmes a été adoptée le 26 juillet 2017, mettant notamment fin à une possible impunité du violeur. Une décision gouvernementale d'août 2017, annulant la circulaire du 5 novembre 1973, a ouvert la possibilité pour la femme tunisienne de se marier avec un non-musulman.

La loi électorale a donné droit à une participation plus élevée des femmes à la vie publique. La création d'une commission présidentielle sur les libertés individuelles en août 2017 est un engagement d'aller de l'avant avec de nouvelles actions concernant l'égalité des sexes. Des préoccupations subsistent cependant quant à la condition sociale des femmes, en particulier dans les régions défavorisées.

Les enfants représentent environ un tiers de la population. 25% d'entre eux souffrent de pauvreté, avec des disparités régionales significatives. L'abandon scolaire est important, avec plus de 100.000 enfants par an qui quittent l'école sans aucun diplôme. Le gouvernement a souligné l'importance de ces questions en déclarant 2017 comme l'**année de l'enfance**.

Un projet de loi contre les **discriminations raciales** n'a pas été adopté. De même, malgré l'inclusion dans la Constitution du **droit d'asile**, aucune législation spécifique n'a encore été adoptée. Par ailleurs, les droits des personnes LGBTQI+ ne sont pas protégés de manière explicite dans la Constitution ou le système légal et les arrestations et la pratique des tests anaux restent courante.

Les allégations de **torture et les mauvais traitements** infligés par des agents de sécurité, surtout au cours de la garde à vue hors des prisons et pendant des enquêtes pour crimes liés au terrorisme demeurent une source de préoccupation, comme noté dans le rapport annuel de l'organisation mondiale contre la torture (OMT). L'UE soutient à travers l'OMT l'assistance aux victimes de tortures et de mauvais traitements et la sensibilisation à la prévention de la torture et à la lutte contre l'impunité.

La Tunisie s'est doté de dispositifs législatifs ambitieux qui consacrent **les droits des journalistes**, interdisent les restrictions à la libre circulation des informations et protègent les sources des journalistes. La loi relative au droit d'accès à l'information est entrée en vigueur en mars 2017, et l'Instance d'accès à l'information a été établie en 2017. Néanmoins, les journalistes se retrouvent parfois sous pression, par l'application du Code pénal et du Code militaire, dont certaines dispositions sont en contradiction avec la Constitution. L'UE soutient la **liberté d'expression** à travers un programme d'appui au secteur des médias visant à favoriser l'accès à l'information de qualité sur tout le territoire.

La **société civile tunisienne** continue de jouer un rôle central dans le processus de transition démocratique et la protection des droits de l'homme.

Une approche participative et transparente est déjà appliquée par les autorités tunisiennes et pourrait encore être renforcée. Le cadre juridique concernant la **liberté d'association** s'est libéralisée après 2011. La direction chargée du suivi des activités des associations manque cependant de ressources, et la loi peine à être appliquée. Les nouvelles organisations rencontrent des difficultés pour s'enregistrer. Le programme d'appui à la société civile de l'UE a facilité la régularisation de plus de 1000 associations et a apporté un appui afin d'améliorer la gestion des organisations non-gouvernementales. Le gouvernement a annoncé vouloir réviser le décret-loi 88, une démarche qui fait craindre toutefois à la société civile qu'elle sera soumise à plus de contraintes.

La Tunisie est devenue à partir du 1^{er} novembre 2017 partie à la Convention 108 du Conseil de l'Europe pour la **protection des personnes** à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et de son protocole. Un projet de loi est en cours de préparation par le gouvernement pour mettre en conformité le cadre juridique tunisien avec la Convention et son protocole. L'Union européenne a entamé un dialogue avec la partie tunisienne et financé un projet d'assistance juridique pour que la nouvelle législation tunisienne soit la plus proche possible de la législation européenne, ce qui bénéficierait tant aux échanges économiques qu'à la coopération judiciaire et policière.

En 2017, l'UE a continué à apporter son aide financière, notamment par l'instrument européen de voisinage (IEV), à la transition tunisienne à travers plusieurs programmes sectoriels consacrés à la promotion des droits des femmes, à la réforme de la justice et à l'assistance pénitentiaire (phase III du programme d'appui à la réforme de la justice), à la décentralisation et au développement local (Initiative pilote de développement local intégré; Cap sur la décentralisation et le développement intégré des territoires); la réforme de l'administration (programme de modernisation de l'administration publique tunisienne) ainsi qu'au programme de soutien à la société civile et aux institutions indépendantes.

4. Transition socio-économique et promotion du commerce et de l'investissement

Les **orientations du Plan de développement 2016-2020** ciblent l'emploi comme priorité pour tous les intervenants dans le processus de développement et en font l'un des objectifs les plus importants des politiques sectorielles, et ce parallèlement à la mise en place de programmes visant à stimuler la création d'emploi et à faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi dans le marché du travail. En 2017, le gouvernement a lancé, avec l'appui du Bureau international du travail (BIT) le développement d'une stratégie nationale pour l'emploi.

L'UE, à travers le **Cadre unique d'appui qui fixe la programmation de l'Instrument européen de voisinage (IEV) pour les années 2017 à 2020**, se concentre sur la bonne gouvernance et l'Etat de droit, la croissance

économique durable et génératrice d'emplois décents, et la cohésion sociale entre les générations et les régions.

Des initiatives de l'UE, en appui à la société civile ainsi que des initiatives régionale d'appui au développement durable sont en cours, notamment le programme d'appui au développement économique durable (IRADA-2016-2019) ou le Programme d'Appui à la Formation et à l'Insertion Professionnelle (PAFIP - 2015-2020).

En matière d'infrastructure, l'UE – aux côtés de la Banque européenne d'investissement et de l'Agence Française de Développement – et en partenariat avec l'Agence tunisienne pour la rénovation urbaine – continue d'appuyer le programme de rénovation des quartiers populaires qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers les plus déshérités de Tunisie.

Mise en œuvre des réformes socio-économiques

Le **chômage** demeure le principal défi que doit affronter la Tunisie à court et moyen terme. Le taux de chômage a atteint 15,5 % à la fin de 2017. Ce chômage touche essentiellement les jeunes, qui représentent plus de 70 % des chômeurs, et se concentre plus particulièrement sur les régions de l'intérieur, avec des seuils dépassant la moyenne nationale de 6 à 7 points. L'urgence de s'attaquer à cette problématique a aussi été mise en évidence par le nombre grandissant de manifestations.

Parmi les catégories les plus atteintes par le chômage, on trouve les diplômés de niveau supérieur et les femmes. La relance de la croissance durable, des mesures ciblées, ainsi qu'une meilleure adéquation entre les **qualifications produites par le système éducatif et les besoins du marché** s'imposent.

En 2017, le Gouvernement a lancé, avec l'appui du BIT, le processus d'élaboration d'une **stratégie nationale pour l'emploi**. Les orientations du plan de développement 2016-2020 consistent à considérer l'emploi comme la priorité pour tous les intervenants dans le processus de développement et l'un des objectifs le plus importants des politiques sectorielles, et ce parallèlement à la mise en place des programmes et projets dans le but de stimuler la création d'emploi et de faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi dans le marché du travail.

L'appui de l'UE comprend des projets ciblant l'employabilité des jeunes; l'appui et l'accompagnement des personnes travaillant dans l'économie informelle ainsi que la création de possibilités d'emplois pour les catégories et régions les plus touchées. Le programme IRADA (initiative régionale d'appui au développement économique durable - 2016-2019) soutient notamment l'accélération du développement économique local en Tunisie en améliorant la compétitivité des entreprises ainsi que l'employabilité. L'efficacité du dispositif de formation professionnelle pour permettre aux apprenants de s'insérer plus

rapidement sur le marché du travail est quant à elle couverte par le programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP).

L'économie tunisienne a connu une croissance de 1,9% en 2017. Les forts déséquilibres macroéconomiques (déficit public et déficit dans la balance des paiements) nécessitent néanmoins l'adoption de mesures d'assainissement budgétaires urgentes.

Concernant la réforme de la **gestion des finances publiques**, l'année 2017 a été marquée par la finalisation et la publication du diagnostic PEFA (*public expenditure and financial accountability*). Le diagnostic souligne la solidité du processus de formulation et d'exécution budgétaire et l'importance des efforts de transparence accomplis en matière de diffusion du document budgétaire ces dernières années. Il révèle cependant une transparence limitée en matière de financement des entreprises publiques, et un contrôle limité exercé par l'Etat sur ces entreprises.

Le **contrôle de la masse salariale** est ciblé dans la stratégie de réforme de la fonction publique dans le but d'alléger le poids des rémunérations publiques dans le budget tout en améliorant la qualité des services publics. La mise en œuvre de cette stratégie a été entamée par le lancement de deux programmes de retraite anticipée et de départs négociés pour la fonction publique. Dans le cadre de cette stratégie, les analyses fonctionnelles de trois ministères (finances, éducation, santé et équipement), avec l'appui de l'UE, permettront de repenser leurs missions et fonctions, de préparer la décentralisation et d'optimiser les ressources existantes.

Du côté des recettes, la réforme de la fiscalité a été poursuivie, notamment à travers la réduction des exemptions de la TVA et des mesures contre l'évasion fiscale, la promotion des paiements électroniques et la réorganisation des structures de contrôle et de recouvrement des impôts.

En plus des réformes relatives à l'assainissement budgétaire, le gouvernement s'est engagé à relancer l'investissement privé et générer de la croissance et de l'emploi à travers des mesures décisives d'amélioration de l'environnement des affaires telles que la simplification des procédures administratives pour l'octroi de permis et de l'administration fiscale, l'octroi de primes financières et d'avantages fiscaux pour l'investissement dans les régions moins développées et l'amélioration des infrastructures pour le commerce, parmi lesquelles le port de Radès.

En matière de **contrôle externe des comptes publics**, deux projets de loi soumis à l'ARP il y a deux ans tardent à être adoptés, à savoir la loi organique du budget – qui doit permettre d'accroître encore l'efficacité de la gestion budgétaire et sa lisibilité, tant pour l'ARP que les citoyens – et la loi organique sur la Cour des comptes – qui doit permettre de renforcer les efforts du gouvernement en matière de lutte contre la corruption.

Dans le cadre du programme d'appui à l'accord d'association et à la transition, l'institut national de la statistique tunisien a bénéficié pour la période 2016 – 2020 d'un projet de jumelage visant à appuyer la modernisation de l'appareil statistique tunisien.

Coopération dans les secteurs productifs

Le **secteur de l'énergie** a vu en 2017 le lancement du premier appel d'offre pour l'attribution d'autorisations en application de la loi 2015-12, pour la production d'énergie verte par des investisseurs privés. Des appels similaires suivront jusqu'à atteindre le seuil des 1 000 MW en 2020 annoncés par la Tunisie dans le cadre de la COP21. Le fonds de transition énergétique est à présent opérationnel, élargissant ainsi les instruments et l'assiette des recettes disponibles pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

En 2017, l'UE a adopté un nouveau programme d'appui à la promotion des **énergies renouvelables** et de l'efficacité énergétique, pour des actions visant à promouvoir l'économie verte. La Tunisie est par ailleurs l'un des quatre pays de la région du voisinage retenus dans le cadre d'une initiative sur l'efficacité énergétique lancé par le Commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne du voisinage, en coopération avec des bailleurs internationaux.

En parallèle, une conférence sur la mise en œuvre de la contribution nationale tunisienne (NDC) en matière de **changement climatique** a été tenue et plusieurs initiatives sont engagées pour structurer l'action de l'état.

Concernant le **secteur de l'environnement**, la Tunisie s'est surtout concentrée sur les actions contre la pollution visible, comme l'atteste l'action de la police environnementale entrée en fonction durant 2017 ou l'interdiction programmée des sacs en plastique. Le contrôle des sources de pollution et le suivi des contrôles demeure faible et se voit opposer des arguments de rentabilité des entreprises pour justifier leur sous-investissement et la surexploitation des ressources naturelles, y compris des ressources en eau par l'industrie.

La mise en œuvre de la **politique de l'eau** et de la **stratégie sectorielle** montre des avancées significatives en 2017 avec notamment le projet de loi portant sur le code des eaux et ses textes d'application. Des stratégies qui en découlent ont été mises à jour, telles que la stratégie nationale de pérennisation des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural et des périmètres publics irrigués, ou la stratégie décennale de conservation des eaux et des sols.

La coopération entre la Tunisie et l'Union européenne **dans le domaine de la pêche** a été renforcée. La Tunisie a signé la déclaration de Malte MedFish4Ever et travaille de concert avec l'Union européenne et les autres pays riverains pour améliorer la situation des pêcheurs et de leurs communautés ainsi que des ressources marines. La Tunisie s'est engagée à organiser en 2019 la conférence de suivi sur la déclaration de Malte MedFish4ever. La coopération de l'UE et de la Tunisie s'est également renforcée dans le cadre de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).

Visant à réaliser les objectifs de la déclaration ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur l'économie bleue de 2015, le projet "Faciliter le dialogue politique régional sur la politique maritime intégrée" s'étend de 2016 à 2019 et soutient principalement les pays partenaires de l'IEV sud. La Tunisie est parmi les pays les plus intéressés et actifs dans ce cadre. Le projet précité offrira une assistance technique à la Tunisie afin qu'elle élabore des plans pour développer la planification de son espace maritime (PEM) ainsi que sa politique maritime intégrée et son économie bleue, sur la base de ses priorités.

Recherche, enseignement supérieur, innovation et culture

Dans la perspective de l'opérationnalisation du plan stratégique de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique approuvé par le Conseil des universités en janvier 2015, les sous-commissions sectorielles se sont mobilisées de janvier à novembre 2017. La réforme soutiendra des objectifs majeurs concernant l'employabilité, la formation, la recherche et l'innovation ainsi que la gestion des ressources. Un « Cadre partenarial » est en cours de finalisation.

La Tunisie est le premier pays africain associé au programme de **Recherche et innovation** européen Horizon 2020. En 2017, l'UE a mis à la disposition de la Tunisie un ensemble d'outils de soutien pour faciliter la mise en œuvre effective de cette association. La Tunisie enregistre en novembre 2017 46 participations retenues. Par ailleurs, 12 nouveaux projets de renforcement des capacités impliquant des universités tunisiennes ont été sélectionnés en 2017 sous le programme Erasmus+. Ces projets visent au développement de nouveaux curricula, à la modernisation de la gouvernance des universités et à améliorer leur intégration dans le contexte économique et social.

La convention de financement du programme d'appui à l'éducation, la mobilité, la recherche et l'innovation (EMORI) a été signée le 31 mars 2017. La convention de délégation avec l'Unicef a été signée en août 2017 et les activités ont démarré dès septembre 2017 en appui à la réforme du secteur éducatif.

La stratégie tunisienne en matière d'appui à la **culture** évolue progressivement vers une implication de l'état dans un rôle de catalyseur et de régulateur, plus que d'opérateur. Le programme d'appui de la Commission au secteur de la culture en Tunisie (PACT) vise à accompagner le ministère dans ses réformes à travers un jumelage, et à favoriser l'émergence et la consolidation d'une offre culturelle de qualité sur tout le territoire. Plusieurs centaines d'artistes, de promoteurs et d'acteurs culturels en sont bénéficiaires.

La Tunisie est devenue depuis mai 2017 le premier pays du Voisinage Sud à adhérer au programme **d'Europe Créative**. Cette ouverture offre des possibilités de réseautage/ou échanges et de partenariats qui assureront une meilleure exposition des acteurs et produits tunisiens sur ce marché de plus de 35 pays à partir de janvier 2018. Un bureau spécial créé à cette fin est opérationnel en Tunisie depuis novembre 2017.

Coopération dans le domaine social et de la santé

Le **conseil national du dialogue social** a été créé le 24 juillet 2017 en vue d'instaurer un dialogue social régulier, mais n'est pas encore opérationnel. Une nouvelle dynamique a insufflée au dialogue sociétal (DS) dans le domaine de la santé, mécanisme de consultation sectoriel soutenu par l'UE et facilité par l'Organisation Mondiale de la Santé. Depuis juillet 2017, des groupes thématiques travaillent sur la formulation de la nouvelle politique nationale de santé à l'horizon 2030, orientée vers la couverture sanitaire universelle.

Promotion des échanges commerciaux et des investissements

L'amélioration de l'**environnement des affaires** est essentielle pour relancer l'investissement privé et générer de la croissance et de l'emploi. Le **plan de développement 2016 – 2020**, adopté par l'ARP en avril 2017, appelle à un nouveau modèle de développement pour stimuler **une croissance durable et inclusive**. Il s'articule autour des axes suivants: bonne gouvernance, réforme administrative et lutte contre la corruption, transition d'une économie à faible coût vers un pôle économique, développement humain et inclusion sociale; économie verte, pilier du développement durable. Des mesures pour alléger les contraintes administratives sont nécessaires.

L'adoption récente par le gouvernement du projet de loi "**start-up act**" est une avancée importante en faveur d'une amélioration du climat des affaires et entend traduire en mesures concrètes l'ambition du plan de développement 2016 -2020 de faire de la Tunisie une économie innovante et à forte valeur ajoutée. Son adoption par l'ARP est attendue. Le **financement participatif** permettra en outre d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement avec des moyens alternatifs au réseau bancaire classique. Des mesures décisives pour alléger les contraintes administratives sont par ailleurs nécessaires. Une nouvelle initiative a été annoncée dans le domaine de la création et le développement des start-ups, génératrices d'emplois par le commissaire responsable de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement lors de sa visite à Tunis le 21 mars 2018. Celle-ci visera à soutenir 1 000 jeunes entrepreneurs dans leurs initiatives.

Au cours de l'année 2017, l'UE – en partenariat avec les institutions financières européennes (BEI, BERD, AFD et KfW) – a poursuivi ses efforts pour améliorer l'accès au financement des entreprises à travers l'octroi de lignes de crédit aux PME, le financement de mécanismes de garantie ou de lignes de microcrédit. Le 18 décembre 2017, la BERD et la Banque de Tunisie ont signé un accord pour une ligne de crédit pour le financement des PME. **L'UE a continué à soutenir les activités de trois institutions de microcrédit** pour favoriser l'accès au financement des très petites entreprises individuelles et familiales.

En 2017, l'UE a approuvé un co-financement pour le **programme de relance de l'investissement et de modernisation des exploitations agricoles (PRIMEA)** visant à accompagner les exploitations agricoles et les organisations professionnelles dans leur démarche d'investissement et de

modernisation. La mesure exceptionnelle introduite par l'UE en 2016 a prévu **pour l'huile d'olive un contingent tarifaire complémentaire** à droit nul de 35. 000 tonnes par an sur deux ans (2016 et 2017).

L'UE est le **premier partenaire commercial de la Tunisie** et est la destination de trois quarts de ses exportations et source de la moitié de ses importations en 2017. Le déficit commercial de la Tunisie avec les pays de l'UE reste relativement faible, autour de 9% de son déficit total. L'UE est également le premier investisseur étranger en Tunisie avec plus de 3 000 entreprises européennes implantées employant plus de 300 000 personnes.

Les négociations sur l'**ALECA** ont progressé. Le Secrétaire d'Etat au commerce extérieur a été nommé en octobre 2017 comme nouveau négociateur en chef pour la Tunisie, après un an de vacance du poste, et a tenu des réunions avec son homologue européen. Par ailleurs, l'assistance technique de l'UE a été renforcée, avec un projet lancé en octobre 2017 consacré à la réalisation d'études sectorielles. Celui-ci s'ajoute au projet d'assistance technique au service de l'unité de gestion par objectifs (UGPO) dédié à l'ALECA et rattaché au ministère de développement, d'investissement et de coopération internationale, mis en place pour le démarrage des négociations en janvier 2016. Le nouveau programme d'appui à la compétitivité et aux exportations, qui sera opérationnel en 2018, appuie les instances de coordination du processus de négociation, finance des études de diagnostic et d'impact et soutient le rapprochement des normes techniques/industrielles, sanitaires et phytosanitaires entre la Tunisie et l'UE.

La **loi sur l'investissement et ses trois décrets** d'application sont entrés en vigueur en avril 2017, avec la liberté d'investir comme orientation globale. Une "liste négative" de secteurs nécessitant des autorisations a été préparée par l'UGPO. La libéralisation progressive des secteurs actuellement nécessitant des autorisations est prévue au cours des trois prochaines années.

Toutefois, des mesures qui ont un effet équivalent à des **restrictions à l'importation** ont été mises en place en octobre 2017 par la Tunisie, qui invoque son déficit commercial croissant et la détérioration des équilibres macroéconomiques. L'Union européenne a rappelé que le déficit commercial avec la Tunisie est d'une taille réduite et qu'il continue à diminuer. Elle poursuit le dialogue à ce sujet afin d'assurer la conformité avec l'Accord d'Association et dans l'esprit de faciliter le commerce.

5. Migration, mobilité et rapprochement entre les peuples

Les **départs irréguliers de la Tunisie** vers les côtes italiennes sont passés de 999 en 2016 à plus de 6000 en 2017. Parmi les raisons de cette augmentation, les conditions économiques en Tunisie qui se sont encore détériorées. L'UE suit une politique migratoire qui reconnaît l'importance d'intervenir sur les causes profondes de la migration (développement socio-économique), tout en insistant sur la nécessité de prévenir la migration irrégulière et de lutter contre ce phénomène.

La stratégie nationale migratoire de la Tunisie suit également une approche globale et entend servir de cadre de référence pour une gouvernance efficace des différentes facettes de la migration. Elle est toujours en examen à l'ARP, ayant fait l'objet d'une seconde révision à l'été 2017 afin de l'aligner avec les priorités du plan du développement 2016-2020, notamment celles relatives à la contribution de la migration au processus de développement.

Dans le **cadre du partenariat pour la mobilité**, une deuxième session de négociation sur la facilitation des visas et sur un accord de réadmission a eu lieu à Bruxelles le 28 novembre 2017. Des discussions plus approfondies sur les aspects de facilitation des visas ont eu lieu en janvier 2018 et sur la réadmission en février 2018 à Tunis.

L'articulation entre la politique commerciale et migratoire de l'Union européenne dans un contexte de négociation de l'ALECA et de l'accord de facilitation des visas a été discutée plus en détail lors d'une visite à haut niveau des services de la Commission en janvier 2018.

Lors de la réunion du comité de suivi en novembre 2017, l'UE et la Tunisie sont convenus de l'importance d'une mise en place rapide du cadre national des qualifications et de son référencement au cadre européen des certifications pour faciliter la lisibilité des compétences acquises par les ressortissants tunisiens et leur mobilité professionnelle. L'UE a également présenté les premiers résultats de son exercice d'évaluation de la politique de migration légale de l'UE, ainsi qu'un état des lieux sur la mise en œuvre de projets pilotes de migration légale. L'augmentation très importante de la mobilité des citoyens européens du fait de leur participation à des programmes européens, et des avancées telles que l'évolution du cadre réglementaire tunisien permettant à des acteurs privés d'obtenir un agrément pour le placement à l'étranger, ont aussi été noté.

Les principales actions de soutien de l'UE (notamment à travers le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique), visent à soutenir l'opérationnalisation de la stratégie nationale migratoire, les possibilités d'emploi et d'investissement à travers la mobilisation de la diaspora, le retour et la réinsertion sociale et économique des migrants tunisiens et le développement économique et social dans les régions touchées par la migration. Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le trafic des migrants, un appel à projet pour la création d'équipes conjointes entre la Tunisie et deux ou plusieurs états membres a été lancé en décembre 2017 et une plateforme de coordination entre les acteurs concernés de l'UE, des organisations internationales et des autorités tunisiennes a été inaugurée à Tunis en février 2018.

6. Coopération en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme

Depuis les attentats du Bardo en 2015, la Tunisie est sous état d'urgence. La **sécurité** reste une priorité pour le gouvernement tunisien, avec une croissance du budget 2018 qui atteint plus de 10%. Le Président de la République a paraphé le 15 décembre 2017 la stratégie nationale pour la

sécurité frontalière, qui complète celle sur la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme de 2016. Cette stratégie cherche à répondre aux menaces de la criminalité organisée et transfrontalière, y compris la contrebande et le trafic des migrants. Elle comprend des mesures préventives et vise à l'amélioration des mécanismes de contrôle, de riposte et tient compte de la situation sociale des habitants dans les zones frontalières.

La coopération UE – Tunisie dans le domaine de la sécurité se focalise sur la gestion intégrée des frontières, la prévention de la radicalisation violente, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la lutte contre le trafic des armes illicites, ainsi que des formations exécutées par CEPOL, la Force de Gendarmerie européenne. Des échanges sont en cours pour renforcer la coopération avec les agences de l'UE (Europol, Eurojust, CEPOL, Observatoire européen des drogues et des toxicomanes, Agence européenne de garde-côtes et garde-frontières). En décembre 2017, la Commission européenne a adopté une recommandation au Conseil pour la négociation d'un accord international permettant l'échange de données personnelles entre Europol et la Tunisie. Ce projet de mandat est en discussion au Conseil.

Un domaine clé du partenariat concerne l'appui de l'UE à la **mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité en Tunisie**. A la suite des retards enregistrés lors de l'année écoulée, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre du programme d'appui à la réforme et à la modernisation du secteur de la sécurité s'est fait sentir, et notamment le renforcement de la transparence et de la redevabilité du secteur comme outil principal pour rétablir le lien de confiance entre les forces de sécurité intérieures et le citoyen, ainsi que le renforcement de la sécurité des frontières et des capacités de lutter contre le terrorisme et le crime organisé.

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est un domaine de coopération prioritaire pour l'UE et la Tunisie. La Tunisie ayant été répertoriée comme pays présentant des déficiences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par le groupe d'action financière (GAFI) en novembre 2017, elle a également été ajoutée à l'acte délégué C(2017) 8320 de l'UE listant les pays tiers à haut risque en la matière. La Tunisie a depuis lors réalisé des progrès dans la mise en œuvre de son plan d'action convenu avec le GAFI, mais des efforts importants sont toujours requis. L'UE appuie ces efforts, y compris par le renforcement de son assistance technique (appui à l'élaboration du projet sur le registre du commerce, séminaire sur le gel des avoirs terroristes).

Des appuis aux institutions sécuritaires tunisiennes ainsi qu'à la société civile dans la lutte contre le terrorisme et la radicalisation sont organisées dans le cadre de l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP).

La coopération a aussi avancé dans le domaine de la défense. Le chef d'état-major de l'Armée (CEMA) tunisienne a participé le 7 novembre 2017 à une session spéciale du Comité militaire. De manière plus opérationnelle, un arrangement de travail est en préparation sur les modalités de soutien médical du personnel de l'opération Sophia.

La signature de l'arrangement administratif du 6 mars 2018, en matière de gestion des risques de catastrophes a marqué un pas supplémentaire dans le rapprochement du système tunisien avec le mécanisme européen de protection civile.

7. **Coopération technique et financière**

Au cours de l'année écoulée, l'engagement de la communication conjointe du 29 septembre 2016 d'augmenter l'assistance financière bilatérale sous forme de dons à 300 millions d'euros supplémentaires en 2017 a été honorée.

Cet engagement financier fait de l'UE le premier partenaire de la Tunisie en termes d'assistance financière sous forme de dons. En ligne toujours avec la communication conjointe du 29 septembre 2016, l'UE reste disposée à maintenir un niveau de financement soutenu pour la période courant jusqu'en 2020 mais invite la Tunisie à accélérer le rythme des réformes nécessaires à la relance de la croissance et de l'emploi. En effet, un ralentissement du rythme de mise en œuvre des réformes a un impact négatif sur le volume des décaissements de l'assistance financière de l'UE. 2018 peut être une année de rattrapage, mais cela nécessitera une reprise de l'élan réformateur.

Afin de rendre plus tangibles les priorités énumérées ci-dessus, une **feuille de route** a été élaborée conjointement avec la Tunisie. Ce document public, qui sera publié en ligne par l'UE et les autorités tunisiennes, reprend les mesures les plus urgentes (législatives, stratégiques et opérationnelles) nécessaires à la relance socio-économique du pays. La feuille de route est un mécanisme opérationnel de suivi sur base semestrielle. Elle sera régulièrement actualisée et réévaluée.

Les nouveaux engagements de l'UE ont pris la forme de **cinq programmes** identifiés dans le cadre unique d'appui 2017 – 2020, adopté en 2017: (a) Programme d'appui à la réforme fiscale, l'inclusion financière et le développement de l'économie sociale et solidaire ; (b) Objectif Transition Energétique ; (c) Programme d'appui à la société civile et aux instances indépendantes ; (d) Programme d'appui à la compétitivité et aux exportations – PACE ; et Programme d'appui à la réforme de la Justice – PARJ 3). Un engagement supplémentaire de 10 millions d'euros a été ajouté au Programme d'appui à l'éducation, la mobilité, la recherche et l'innovation (EMORI) afin de renforcer l'enveloppe Erasmus+ dédiée à la Tunisie.

Il est aussi noté dans ce contexte que la Tunisie a pu bénéficier en 2017 d'une allocation supplémentaire de 95 millions d'euros à partir du **programme faitier**. Cette allocation repose sur les progrès réalisés dans l'instauration d'une démocratie solide et durable et la mise en œuvre des réformes qui contribuent à atteindre cet objectif.

Par ailleurs, **deux nouveaux projets ont été approuvés** dans le cadre de la facilité d'investissement pour le voisinage (FIV): le *programme de relance des investissements et de modernisation des exploitations agricoles* (PRIMEA) et le *2^{ème} programme d'appui à la politique de la ville* (PROVILLE 2), avec l'agence française de développement (AFD).

La Tunisie a **bénéficié de diverses initiatives régionales**, dont l'initiative de l'UE pour l'inclusion financière qui regroupe des programmes gérés par les institutions financières européennes (p.ex. BERD ou BEI).

Dans le cadre de l'Assistance Macro-Financière de l'UE, deux versements sous forme de prêts ont été décaissés en 2017 (a) en juillet, la troisième et dernière tranche de la première opération d'assistance macro-financière d'un montant de 100 millions d'euros moyennant l'octroi d'une exemption pour une condition non atteinte; (b) en d'octobre, la première tranche au titre du deuxième programme d'assistance macro-financière d'un montant de 200 millions d'euros.

8. Conclusions et perspectives futures

La période présentée dans ce rapport a été caractérisée par une consolidation de la transition en Tunisie, comme l'adoption des lois sur les élections, la convocation des élections municipales pour le 6 mai 2018, la loi concernant les violences faites aux femmes, la création d'une Commission sur les réformes liées aux libertés et à l'égalité, l'adoption de la stratégie de la réforme de l'administration publique. Cependant, les défis à relever restent présents, liés aux réformes économiques ainsi que celles relatives à la gouvernance démocratique et juridique et la révision de la législation afin de l'aligner sur la Constitution de 2014. Un rythme accéléré de réformes prioritaires est essentiel pour répondre aux attentes de la population tunisienne et pour achever les réformes économiques structurelles et financières qui sont nécessaires pour mettre l'économie et les finances publiques sur une trajectoire de croissance durable.

Dans le cadre du partenariat privilégié, la Tunisie s'est engagée pleinement à mettre en œuvre les réformes nécessaires au développement socio-économique du pays et à inscrire dans la durée les avancées de la transition démocratique. L'Union européenne, consciente de l'ampleur du défi, renouvelle son engagement à appuyer ces réformes. La jeunesse tunisienne restera au cœur de ces efforts. L'UE reste convaincue de la nécessité de continuer à appuyer son partenaire privilégié afin de garantir que sa transition démocratique et économique serait une véritable réussite et bénéficiera aux citoyens tunisiens en leur apportant des résultats concrets. Une réflexion sur les méthodes de coopération et de coordination pour assurer un suivi opérationnel encore plus efficace des nombreux objectifs communs a aussi été entamée.

L'importance accordée par les deux parties à leurs relations continuera de se traduire par la forte intensité des contacts politiques et par des visites

régulières. La **dimension régionale** de ces discussions devrait être renforcée. En 2018, l'UE et la Tunisie continueront à travailler ensemble à définir une vision à l'horizon 2030 qui reflétera leur ambition d'un partenariat toujours plus approfondi à même de relever les défis communs.

Les **priorités stratégiques** concrétiseront le partenariat privilégié pour les années 2018-2020. La création de perspectives d'avenir pour les jeunes sera au cœur de cette action. L'accent sera mis sur l'accélération des réformes socio-économiques, y compris l'amélioration de l'environnement des affaires, ainsi que sur la conclusion d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). La consolidation démocratique, en particulier la mise en œuvre effective de la Constitution de 2014, et la bonne gouvernance resteront aussi essentielles. Les deux parties renforceront leur coopération dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'en matière de migration et de mobilité avec la conclusion des négociations sur la facilitation des visas et la réadmission, et la participation toujours plus active de la Tunisie aux programmes européens. Le renforcement du dialogue politique de haut niveau et du dialogue avec la société civile, ainsi que de la visibilité du partenariat, accompagneront ces efforts.